



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Attaques masculinistes contre une soirée en non-mixité

Question écrite n° 2748

Texte de la question

Mme Sarah Legrain interroge M. le ministre de l'intérieur sur son silence suite à l'attaque au tir de mortiers visant des participantes d'une soirée en non-mixité de genre qui se tenait dans la circonscription de Mme la députée au club le 211 situé dans le parc de la Villette, à l'occasion de la soirée d'Halloween, le 31 octobre 2024. Aux alentours de deux heures du matin cette nuit-là, environ 75 participantes de la soirée sont présentes sur la terrasse de l'établissement et ces dernières se retrouvent alors visées par des tirs délibérés de feux d'artifice, tirés par quatre hommes alors postés dans le parc de la Villette. Plusieurs femmes ont subi des brûlures. Les hommes ont pris la fuite avant l'arrivée des services de police et n'ont, à ce jour, pas été interpellés. Ce n'est malheureusement pas la première fois que des participantes sont attaquées lors d'une soirée en non-mixité organisée par le collectif. En 2023, à Marseille, de l'essence avait été jeté sur des femmes fumant une cigarette et un mois plus tard, des bouteilles de verre avaient été projetées sur des participantes, ces deux soirées étaient alors organisées par le collectif La Bringue. Mme la députée alerte sur ces actes qui semblent avoir pour motivation d'instaurer un climat de terreur dans ces événements en non-mixité de genre où les femmes présentes recherchent précisément un espace de sécurité. Dans une société où 217 000 femmes sont victimes de viols, tentatives de viol ou agressions sexuelles par an, où 98 % des auteurs présumés de violences sexuelles sont des hommes, on ne peut que comprendre cette recherche d'espaces festifs exclusivement féminins. Plus encore lorsque le procès de Mazan met en lumière la soumission chimique comme stratégie possible et lorsqu'on sait que l'alcool est un facteur déterminant dans les violences sexistes et sexuelles. Cet événement qui peut apparaître comme mineur est une illustration frappante de la prégnance de la violence machiste dans la société française, qui poursuit les femmes jusque dans les lieux où elles cherchent à s'en protéger. Faut-il que les auteurs de violences soient des narcotrafiquants ou des étrangers sous le coup d'OQTF pour que M. le ministre de l'intérieur daigne s'y intéresser ? Devant son silence au sujet de cet événement et plus largement au sujet des violences faites aux femmes, dont on voit quotidiennement la dimension systémique, Mme la députée tient à rappeler à M. le ministre de l'intérieur que la sécurité des femmes relève de sa responsabilité. À l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre les violences faites aux femmes, y aura-t-il une annonce sur les moyens mis en œuvre par le ministère de l'intérieur pour faire du traitement de ce fléau sa priorité ? Ou faudra-t-il toujours comprendre derrière la soi-disant « grande cause » un sempiternel « cause toujours » ? Elle souhaite connaître sa position sur le sujet.

Texte de la réponse

Dans la nuit du 31 octobre au 1er novembre 2024, plusieurs individus ont procédé à des tirs de mortiers en direction de la terrasse et de la porte d'entrée du Bar le 211, situé au 211, avenue Jean Jaurès, dans le Parc de la Villette à Paris 19e, avant de prendre la fuite. Aucun dégât n'est à déplorer et les clientes, dont l'une a légèrement été brûlée au niveau d'un mollet, ont rapidement été mises à l'abri par le personnel présent. Les plaintes des victimes, au nombre de 5, ont été reçues et immédiatement prises en compte. Les plaignantes ont déclaré ne pas être en mesure de reconnaître les individus auteurs des faits. En revanche, l'exploitation de la vidéo du Parc de la Villette a permis de relever la présence de six individus dont le visage était masqué par des

capuches et des cagoules. Le parquet de Paris a qualifié les faits de violences volontaires commises en réunion et l'enquête a été confiée, le 2 novembre 2024, au service de l'accueil et de l'investigation de proximité du 19ème arrondissement de Paris. À ce stade, les auteurs des tirs n'ont pu être identifiés et l'enquête reste en cours. A ce jour, les faits constatés devant cet établissement demeurent isolés, mais les services de police restent particulièrement vigilants. S'agissant de l'institution policière, la lutte contre les violences faites aux femmes, et plus globalement contre toutes les formes de discriminations, est une priorité. Les actions mises en place sont nombreuses et concrètes : elles concernent la formation des agents, la mise en place de référents dans chaque commissariat, l'amélioration de l'accueil des victimes, en particulier des femmes victimes de violences sexistes ou sexuelles, ainsi qu'un dispositif d'alerte, de protection et de plainte rénové. L'ensemble des personnels est également régulièrement destinataire de communications destinées à informer et réduire les comportements sexistes au sein des services. Ainsi, au quotidien, les forces de sécurité intérieure, au sein desquelles de plus en plus de femmes font carrière, sont particulièrement engagées et investies sur ces thématiques.

Données clés

Auteur : [Mme Sarah Legrain](#)

Circonscription : Paris (16^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2748

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 décembre 2024](#), page 6542

Réponse publiée au JO le : [18 février 2025](#), page 1012